

LEMA

LA VRAIE FORCE BASQUE, C'EST VOUS !

N° 105 - Octobre 2006ko Urria

MENSUEL : 2 €

BAÏONAKO BATZOKIA



ON OUVRE !

**PAYS BASQUE
en 2020
P.2**

**EN DIRECT
D'ALSACE
P.10-11**

**NOTRE
AVENIR
INDUSTRIEL
P.15**

**L'ESTIA ET
LE TGV
P.16**



CONSTRUIRE CE PAYS

La démarche Pays basque 2020 suscite des réactions d'observateurs passionnés par ce pays.

Nous interrogeons Beñat Darretche, président du Conseil de développement, sur l'évolution de la démarche vue de l'intérieur.

La démarche de développement Pays basque 2010 n'a pas réussi à enrayer des phénomènes redoutés comme la concentration urbaine, la fragilisation de la zone rurale, la faiblesse de l'activité productive ou le déclin de l'euskara. Quel est selon vous le bilan provisoire de cette expérience ?

On peut dire que la démarche Pays Basque 2010 engagée en 1992 n'a pas réussi à enrayer durablement ces phénomènes. Aurait-elle pu, en une aussi courte période, inverser des tendances aussi lourdes et aussi complexes ? En une dizaine d'année, cette démarche a permis une prise de conscience de l'ensemble des acteurs publics et privés de l'importance de ces enjeux pour l'avenir de notre territoire. C'est un préalable essentiel pour engager des politiques publiques et inverser ces tendances lourdes. C'est probablement dans le domaine linguistique que les choses ont le plus évolué en 10 ans avec la création de l'Office public de la langue basque et la mise en application progressive d'une politique publique en faveur de la langue basque.

Dans le domaine économique, près de 13 500 emplois ont été créés entre 1994 et 2004 et malgré les fermetures d'entreprises (Ruwel...), l'emploi industriel est resté stable. Certes, le secteur productif reste fragile et c'est une des orientations prioritaires que nous travaillons dans le cadre de PB 2020.

Pour ce qui est des relations entre la côte et l'intérieur, si on a assisté à une prise de conscience sur l'intérêt de la réciprocité entre ces deux parties du Pays Basque, dans la pratique on est resté beaucoup plus timide probablement en l'absence d'une organisation locale dans l'intérieur en capacité de mener des partenariats avec les villes du littoral. La création des Communautés de Communes ainsi que les démarches engagées dans le cadre des PCD devraient faciliter ces coopérations dans les prochaines années.

Globalement, si la démarche PB 2010 n'a pas radicalement inversé les tendances lourdes décrites, elle a permis, en renforçant l'organisation territoriale et en mobilisant de nombreuses procédures, d'engager des politiques publiques dans ce sens.

Quels sont les enseignements tirés de la première phase de Pays basque 2020 ?

L'objectif est de préparer un nouveau projet de territoire pour le Pays Basque et de préparer une nouvelle convention avec l'Etat, la Région et le Département pour la période 2007 - 2013. La phase de concertation engagée en juillet 2005 est terminée. Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette première phase.

Tout d'abord, la forte mobilisation des acteurs. Près de 480 participants ont pris part aux travaux des ateliers. Au total, 52 réunions se sont tenues avec une moyenne de 30 participants par réunion. Par ailleurs, de nombreux opérateurs en charge de l'action publique ont apporté leur contribution au projet PB 2020.

De nouveaux enjeux, non traités jusqu'à présent, ont été pris en compte. C'est le cas notamment de la santé et de l'action sociale en Pays Basque.

Ces réflexions ont permis d'élaborer une première esquisse du nouveau projet de territoire autour de cinq grands défis.

Sur la base de ces travaux, il nous revient, d'ici la fin de l'année, de préparer avec les intercommunalités et les ateliers de travail, le programme d'action à proposer à la nouvelle Convention territoriale que l'Etat propose de mettre en œuvre.

Quelles sont les ambitions de Pays basque 2020 ?

L'ossature du nouveau projet de territoire est bâti autour de 5 grandes ambitions :

« maîtriser et gérer l'attractivité du Pays Basque » en agissant de façon coordonnée et cohérente dans les domaines de l'urbanisme, du logement, du foncier, des déplacements...pour anticiper et contrôler la croissance démographique prévisible d'ici 2020,

« renforcer la compétitivité du territoire » en prenant des initiatives fortes pour soutenir l'économie productive, développer le pôle enseignement supérieur/recherche, faire des TIC un atout majeur de développement et accompagner les initiatives d'une économie sociale et solidaire,

« veiller à la cohésion sociale et au bien être des populations » pour prévenir les risques de ruptures au niveau social et au niveau territorial « valoriser et transmettre le capital Pays Basque » en agissant sur les éléments consti-



tifs de ce capital et notamment sur la langue, la culture et le patrimoine naturel

« engager les acteurs dans des pratiques éco responsables » pour répondre, entre autres, aux défis posés par le changement climatique et la crise énergétique.

Les opérations concrètes que nous allons préparer d'ici la fin de l'année devront répondre à ces ambitions tout en prenant en compte les trois principes fondateurs de Pays Basque 2020, à savoir, la réciprocité territoriale, la coopération transfrontalière et le développement durable.

La notion de gouvernance du Pays Basque est mise en avant. N'est-ce pas reconnaître implicitement la nécessité d'une institution ?

Je crois qu'il convient de bien différencier la question de l'institution et celle de la gouvernance. L'organisation de la bonne gouvernance se pose dans de très nombreux territoires et pays du monde : comment se concerter et agir ensemble pour être plus efficace ? En Pays Basque, en raison de la revendication d'une institution propre, la gouvernance est entendue par certains comme un suppléant à l'institution.

Les modes de gouvernance déjà expérimentés ces dernières années dans notre territoire ainsi que ceux proposés dans le projet PB 2020 auraient toute leur place dans un Pays Basque doté d'un statut de collectivité territoriale.

L'enjeu du développement territorial n'est pas directement lié à la question institutionnelle. L'émergence de cette nouvelle gouvernance territoriale ne dépend pas de la forme du gouvernement public. Elle ne s'y substitue pas non plus.



LE PAYS BASQUE DERNIER HEURE DE PAIX ?

LE LIBAN

L'été 2006 aura été l'été de la guerre. D'abord la guerre entre le Hezbollah et Israël sur la terre libanaise prise en otage. Un Liban qui redécouvrirait peu à peu les joies de la démocratie avec le retrait des troupes syriennes de son sol et de son gouvernement mais qui ne savait pas comment neutraliser une milice armée dans tout le Sud-Liban. Milice qui a cru que le gouvernement israélien accepterait de laisser sa population bombardée. Face à lui un Israël où l'armée doit repenser ses stratégies au plus vite.

Chirac est arrivé, non sans peine, à envoyer ses soldats. Le détail des salaires, non imposables, et des indemnités versées par l'ONU à la France que les soldats français envoyés en mission exigent de recevoir, qui a aussi retardé le départ des troupes a dû être certainement réglé...

Et tout autour l'antisionisme habituel des alter mondialistes, des « islamo-progressistes » comme ils aiment se nommer !

LE IRAN

Leur propagande a bien fonctionné jusqu'à l'arrivée de l'arme nucléaire iranienne. A ce moment-là sauf dans les cercles « militaro-industriels » qui veulent continuer à vendre des véhicules français sur le grand marché iranien, la peur a commencé de grandir. Après les attentats de Londres déjoués, la réaction de certains islamistes aux citations de Benoît XVI n'a pas, loin s'en faut, calmé les esprits. Il y a une peur dans le monde occidental face à l'intégrisme islamiste. La planète a peur de la « révolution verte ». Et comme toute peur irrationnelle, elle sera difficile à apaiser.

LA FRANCE

Pendant ce temps-là, la presse d'opinion courait derrière Ségolène et Nicolas. Photos de vacances, poses dans le plus d'endroits possibles, la politique française est bien engagée pour le choix du futur président... Quelques vieux réflexes syndicalistes pour sauvegarder les avantages de certains nous rappellent qu'à la fin de la guerre la République française comptait plus de 33 % de Communistes. Forcément ça crée des automatismes ! Fusion patriotique de Suez pour empêcher les Italiens de s'implanter dans l'énergie française et le tour est joué même si ce n'est pas européenement fair-play...

ET LE PAYS BASQUE ?

Eh bien la paix progresse lentement malgré des soubresauts parfois effrayants. Mais ce qui est fait, est irréversible.

Les partis basques discutent entre eux au nord et en Navarre notamment. Les forces basques espèrent connaître bientôt le jour où leur union permettra de peser dans le jeu politique local. A suivre...

En attendant, BATERA mobilise toujours et encore : Il faut atteindre les 25 000 signatures au plus vite et ainsi battre les records en la matière. On a déjà pulvérisé le chiffre de 12 000 personnes qui étaient venus manifester en octobre 1999. Et quand on sait que donner ses coordonnées implique nettement plus que la simple présence dans un rassemblement, on ne peut qu'être optimiste. 25 000 demandes écrites de démocratie, cela ne peut être rejeté d'un simple revers de main. Et on commence à y faire attention en haut lieu...Il était temps.



**EN EUSKADI,
LE PROCESSUS DE PAIX
PREND SON ENVOL !**



17 000 SIGNATURES ET VOUS ?

17 000 : au 15 septembre, c'est le nombre de signatures recueillies pour demander un référendum sur la création d'un département Pays basque. Les scores sont élogieux dans le Pays basque intérieur comme à Heleta (52.8% des électeurs inscrits ont signé), Bunuze (48.1%), Gamarte (42.4%) ou Behorlegi (41.3%). Dans 16 communes, ce sont plus de 20% des électeurs qui sont signés et dans 61, plus de 10%.

Mais le collectif Batera qui coordonne cette campagne ne veut pas s'endormir sur ses lauriers d'autant qu'il s'est fixé un nouveau but : dépasser les 10% dans les villes de la côte et 50% dans le maximum des « petites » communes. Si l'objectif en Pays basque est en passe d'être atteint, il n'en est pas de même en Béarn. Profitons en pour rappeler que nos voisins sont aussi concernés que nous par cette campagne, puisque nous partageons encore le même département. Du coup, un petit groupe de membres de Batera était à Oloron Ste Marie (sous-préfecture béarnaise) le 19 septembre dernier, pour expliquer le pourquoi de la démarche et faire décoller le nombre de signatures en Béarn.



LA RENTRÉE EN BASQUE

La rentrée scolaire 2006/ 2007 dans les filières bilingues aura été certainement marquée par l'ouverture du collège Piarres Larzabal à Ziburu. Plus de 200 élèves encadrés par une vingtaine d'enseignants ont emménagé dans des locaux flamboyants neufs gérés par Seaska. Des locaux édifiés grâce à l'aide de la municipalité de

Ziburu (qui a offert le terrain), à la participation des parents et à Herri Urrats.

Si côté bilingue public, 4 postes d'enseignants ont été créés (mais 2,5 supprimés), des tensions demeurent dans des écoles qui se sont vues refuser l'ouverture. Même chose dans l'enseignement libre qui n'a pas eu de créations de postes malgré l'augmentation de ses effectifs en section bilingue.

UN PRÉFET CHEZ LES BASQUES

Vous connaissez l'histoire du verre d'eau, que certains voient à moitié vide et d'autres à moitié plein ? Et bien, c'est un peu le sentiment que l'on peut avoir après la visite récente du préfet Marc Cabane au gouvernement basque à Donostia -St Sébastien. Certains se féliciteront que pour la première fois un préfet foule le sol d'un bureau du gouvernement basque et en plus pour y parler politique linguistique en Pays basque nord ! Et par là même, reconnaître les compétences (et la volonté) du gouvernement basque dans ce domaine.

D'autres y verront un moyen détourné d'encadrer la politique d'intervention du gouvernement d'Euskadi ici, au nord, en désignant comme interlocuteur obligé l'office public de la langue basque. Et par ce biais, cacher le problème numéro un : la non reconnaissance officielle de la langue basque en France.

COOPÉRATION LINGUISTIQUE NORD/ SUD

Quoiqu'on pense de la visite du préfet à Donostia-St Sébastien, il faut noter que l'office public de la langue basque et le gouvernement d'Euskadi ont annoncé que dès la fin 2006 il signeraient un accord de coopération tout ce qu'il y a de plus officiel. Ainsi, l'office public gardera l'exclusivité de la gestion de la politique linguistique en Pays basque nord (avec la bénédiction du préfet bien sûr) tout en bénéficiant d'aides publiques du gouvernement basque.

Gouvernement basque qui, de son côté, pourra aider en toute transparence des projets liés à la langue basque au nord, sans être accusé par certains milieux jacobins français de se mêler de ce qui ne le regarde pas.

UNE NOUVELLE RADIO SUR LES ONDES ?

Les habitués d'internet connaissent certainement Radio kultura.com qui existe depuis novembre 2005. Mais la dernière née des radios du Pays basque entend désormais avoir sa place sur les ondes. Comment ? En profitant du renouvellement des fréquences qui a été lancé par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Concrètement, toutes les radios existantes et celles voulant exister pouvaient déposer un dossier de candidature pour se voir attribuer une fréquence. Soutenue par une trentaine d'associations, l'équipe de Radio kultura.com espère décrocher le précieux sésame (l'accord du CSA) pour pouvoir toucher un public plus large via les ondes. Ses atouts ? La radio a choisi le bilinguisme basque-français (elle est la seule en Pays basque nord) et elle possède déjà une année d'expérience. Les bons chiffres d'audience (3000 connexions par mois sur son site) suffiront-ils à convaincre le CSA que, face à l'offensive des radios commerciales, une radio généraliste bilingue a sa place dans le paysage radio local ? Réponse à la fin de l'année.

ALORS, EUROPE OU PAS ?

On ne peut pas dire qu'à Lema nous soyons vraiment sur la même longueur d'onde que le gouvernement actuel de Navarre dirigé par l'UPN (une branche du PP). Mais quand un de ses membres dit les choses telles qu'elles sont, nous sommes bien obligés de nous rendre à l'évidence : parfois, ils peuvent avoir de bonnes idées (si, si). Ainsi, lors de la dernière conférence plénière de la communauté des Pyrénées (qui réunit les régions des deux côtés de la chaîne) qui se tenait à Irun, Alvaro Miranda, conseiller navarrais chargé des infrastructures a lâché un commentaire bien peu diplomatique à propos de la réintroduction de l'ours par le gouvernement français. Estimant que la manière employée était l'exemple même de « ce qu'il ne faut pas faire », l'élu navarrais a regretté l'absence de concertation avec les régions espagnoles voisines des sites de réintroduction (au passage, précisons qu'il n'y en a pas eu non plus avec les françaises). Il aurait dû savoir que le gouvernement de Paris est persuadé que la France a des frontières formidablement hermétiques : si le nuage de Tchernobyl s'est arrêté à la frontière de l'Est il n'y pas de raison que l'ours puisse traverser les Pyrénées du Nord vers le sud...



BAKE BIDEAK

Elkarbizitarako Bake Bidearen inguruan egin zigun hausnarketa bat Josu Jon IMAZek 2005eko urriaren 10ean Sabin Etxean Bilbon. Oraindik ez zegoen su etenik, baina sendi zen zerbait etorriko zela. Bakeari buruz idatzi partean, EAJ-PNBko lehendakariak 11 argi dirdira ikusten ditu (1).

Bigarrenik Bakearen eragile bezala Imaz-ek ikusten ditu :

Gizartearen heldutasuna: "gizartearen gehiengoak arbutatzen ditu indarkeria eta bortzikeria politikagintzarako tresna bezala, bere gain hartzen erasotuekilako elkartasuna eta konponbiderako berriz, eta elkarrekiko onartzen".
Bake zuzenaren alde: guzien artean zabaldu diogu bake zuzenari zirikitu. Guzien artean egin behar da bakea, dogmakeriarik gabe, burutsu, appal, eta guzien elkarlanaz
Guzion erantzukizuna, guzion garaipena izan behar du bake bideak

Adiskidetze egitaraua: bortzikeriaren kalteak eta minak handiak izan dira. Plagintza oso bat behar da bakearen kultura zabaltzeko, jokabide etikoak gureganatzeko eta bake ekintzale bihurtzeko. "Autokritikarako gogoa, barkamena eskatzeko apaltasuna, barkatzeko bihotz zabalatasuna, piztuko dituen galduetako konfiantza berreskuratu beharko dugu" (2).
Politikaren ordua: Bakeak ez du ordain politikorik, baina Politikak asko egin dezake bakearen alde.

Hirugarrenik onartutako balioak

Indarkeriaren aurrean jendarte bidezko hitza : "Ez bortzikeriari / bai elkarriketari"
Gatazkaren izaera Euskadin: Konpondu gabeko gatazka politiko zahar bat dago Euskadin, ETaren bortzikeria baino askoz lehenagokoa. Erabakitzeko eskubidea duen Herria ukatzea gatik luzatua. Konpontzeko, akordio politikoen joko korapilatsua eta euskaldunen nahiri errespetu demokratikoa eskatzen ditu.

Indarkeriaren aurkako borroka demokratikoa: hemen oroitaraiz bortzikeriaren aurka edozerk ez duela balio (B.V.E., GAL edo auzitegiak "okerrak", Aznaren aldioko jokabide antidemokratikoak oraindik bizirik dirautenak
Bakearen balioa: alderdi politiko guziek onartzen dute irizpide hau, gaur egun; hiritarren esku bakarrik dauden erabakietan oinarritzen dela bata zuzena, demokrazioan.
Irtenbide duin eta demokratikoaren bila.

Bakearen eskubidea du Euskal Herriak: bortzikeriaren ezatik hasten da bakea, eta hori bortzikeria erabiltzen dutenen esku asko. Indarkeriak hainbeste herritarri bidegabeki eragin sufrimenduak eskatzen du ordaina bai eta ETaren inguruko ere.

Bakeak, zuzena eta iraunkorra bada adiskidetzera eraman behar gaitu.

- (1)zerrenda hori irakur dezakezue Elkarbizitarako Bake Bidea dokumentuan (8 orrialdean)
- (2)05eko ekainaren 22an Lehendakariak errana bere kargu hartzean

BAKEA OLERKIETAN

Olerki asko badaude Bakea aipatzen dutenak. Guk zenbait hautatu ditugu eta Heietarik lehena Enbeita bertsolariak Arantzazun abestu lerro hauek. Noski fededumendako eginak dira batik bat, baina Gabriel Arestik erran zigun bezala fededunak ontzat hartzen baditu bere fedearren izenean, fede gabeak berdin har lezazke bere ohorearen izenean.

Lehen bertsoak aipatzen du Bakea eta Askatasunaren arteko lokarria.

Askatasunean datza
Benetako bakea,
Etsaia du katea.
Gurutzetik argi dator
Zure borondatea:
Inori eskatzerako
Norberak ematea,
Anaiak izatea,
Elkarren errespetuan
Eraikiz gizartea.

Gero aipatzen du Justiziarik gabe ez dela bakerik.

Justiziaren haziak
Bakea du landare,
Zoriona andare;
Baina bi zatitan gabiltz,
Nagusi eta mirabe.
Zure ogitik jatean,
Ene Jaun eta Jabe,
Zaite gure zutabe,
Gorputz bat egin dezagun
Diferentziarik gabe.

Egiasko bakera heltzeko maitasuna bezelakorik ez da. Entzun bertsolaria:

Egizko maitasunean

Bete gure bihotzak,
Kendu bekaitz mingotsak,
Ez du ongerri hoberik
Bakearen jaiotzak.
Ez ditzagula bereizi
Etxeko eta arrotzak,
Ogi bihurtu hortzak,
Mahai berean jan dezaten
Otsoak eta bildotsak.

BIDE LUZEA

Iratzeder lapurtar olerkaria, Belokeko poeta zoragarria, Iparraldeko lehen abertzaletatik bat, hautatu dugu azken olerki batendako.
Euskal Herria oso ongi ezagutu eta deskribatu du bere bertsoetan. Hona nola ikusten duen Bakearen emaitza bat.
Errepika :
Bide luze luzea
Gaua bezain luzea
Elgarretarzteza.

1. Baina gaua baitoa,
Huna goiz argia
Gurea da geroa:
Gora Euskal Herria!
2. Zenbat bide munduan!
Bakotxak berea.
Ordu da gaur Herrian
Denek bat egitea.
3. Gain gainerat orduko
Bide bat egiten.
Euskalgora pizteko,
Gora gora joan gaiten!
4. Dugun denak barnean
Anaitzeko garra:
Elgarretarztean
Euskaldunen indarra!
5. Gipuzkoa, Bizkaia,
Xibero, Lapurdi,
Nafarroa, Araba:
Bizi bedi Euskadi!

Iratzeder, 1977/07/20



POUR UNE VRAIE DIVERSITE CULTURELLE

La fédération Régions et Peuples solidaires constate une avancée de la France sur la reconnaissance de la diversité culturelle, par la ratification de deux conventions internationales. L'application sur le terrain suivra-t-elle ?

Le Parlement français vient d'autoriser l'adoption de deux conventions de l'Unesco relatives au patrimoine culturel immatériel et à la diversité culturelle. Les deux lois comportent un article unique qui stipule qu'elles seront exécutées comme « lois de l'Etat ». Elles ne s'accompagnent d'aucune réserve sur telle ou telle partie des textes internationaux. En conséquence les dispositions contenues dans les deux textes s'imposeront dans le droit français.

Les deux conventions de l'Unesco, créées en 2003 et en 2005, sont des « instruments multilatéraux normatifs de nature contraignante ». Le caractère normatif et contraignant est novateur. La convention sur le patrimoine culturel immatériel est entrée en vigueur le 20 avril 2006; 60 Etats l'ont adoptée, elle s'applique donc dès à présent en France. La convention sur la diversité culturelle, qui a moins d'un an, s'appliquera dans les Etats signataires quand le 30ème Etat aura déposé son instrument d'adhésion; ils étaient 8 au mois d'août.

Une convention sur le patrimoine culturel immatériel

Dans sa première convention l'Unesco pose le principe du « respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés ». Le patrimoine culturel immatériel est ainsi défini: « les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel; les arts du spectacle; les pratiques sociales, rituels

et événements festifs; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers; les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel ». L'Unesco entend par "sauvegarde" « les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine ». « Il appartient à chaque Etat partie de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire ». Parmi les nombreuses mesures préconisées « chaque Etat partie s'efforce, par tous moyens appropriés, d'assurer la reconnaissance, le respect et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel dans la société, en particulier grâce à des programmes éducatifs, de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'intention du public, notamment des jeunes ». Cette mesure concerne notamment les langues. Cette convention de l'Unesco est donc en France, depuis la loi Deixonne de 1951, le premier texte faisant force de loi qui concerne explicitement les langues dites régionales ou minoritaires dans une perspective positive.



L'édition mongole comme l'édition basque ont besoin de soutien public.

Une convention sur la diversité culturelle

Pour l'Unesco la nouvelle Convention sur la diversité culturelle est un instrument juridique contraignant qui découle de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001, « à savoir que la diversité culturelle doit être considérée comme un patrimoine commun de l'humanité et sa défense comme un impératif éthique inséparable du respect de la dignité de la personne ». Parmi les objectifs de la convention: « promouvoir le respect de la diversité des expressions culturelles et la prise de conscience de sa valeur aux niveaux local national et international » et « reconnaître la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens ». Parmi les principes: « la reconnaissance de l'égalité de dignité et du respect de toutes les cultures, y compris celles des personnes appartenant aux minorités et à celles des peuples autochtones ». Et au titre des droits et obligations: « Lorsqu'une Partie (un Etat adhérent) met en oeuvre des politiques et prend des mesures pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur son territoire, ses politiques et mesures doivent être compatibles avec les dispositions de la présente convention ». Par conséquent, en adhérant à cette convention la France, désormais tenue par un devoir universel, s'est privée du « droit » de discriminer les cultures dites régionales ou minoritaires, par exemple en excluant comme elle le fait actuellement les publications en langue dite régionale du bénéfice des subventions de l'Etat à la presse hebdomadaire au motif qu'elles ne sont pas en français. Ce n'est évidemment qu'un exemple parmi beaucoup d'autres.

Désormais partie intégrante du droit français, ces deux conventions sont les premiers textes juridiques dans lesquels la France reconnaît le principe des « minorités » culturelles et qui plus est celui des « peuples autochtones ». Ces outils juridiques sont aussi des outils politiques sur lesquels les associations et les collectivités vont pouvoir s'appuyer pour faire valoir des politiques et des mesures en faveur de la diversité culturelle et linguistique et infléchir celles de l'Etat dans ce sens.



Les radios communautaires nourrissent la diversité culturelle aux Philippines, comme en Bretagne ou en Occitanie



POURSUITE DE LA CHRONIQUE D'UNE EUROPE QUI SE CHERCHE

« Le fonctionnement de l'Union me semble préoccupant, non pas qu'il y ait crise ; l'Union est plutôt atteinte d'une maladie de langueur, de fatigue généralisée, qui n'augure rien de bon de sa capacité à répondre aux attentes des peuples... »

C'est en ces termes que s'est exprimée récemment la Ministre déléguée aux affaires européennes devant les ambassadeurs de France réunis à Paris pour leur conférence annuelle. Les propos sont inquiétants et plus que pessimistes, a fortiori dans la bouche de la Ministre qui a en charge les questions européennes !

Pendant ce temps, les 2 favoris des sondages de la pré-campagne présidentielle française rivalisent d'imagination pour revêtir leurs plus beaux habits européens : rendez-vous à Bruxelles avec le Président de la Commission européenne par ci, tournée des grandes capitales européennes par là... Au-delà des gesticulations des uns et des autres, une chose est sûre : la question européenne reste au cœur du débat public, et l'on ne peut que s'en réjouir.

Pour autant, où en est l'Europe ? Que fait-elle ? Quelques exemples récents ne tendent pas à l'optimisme quant à un éventuel souffle européen qui se fait attendre plus d'un an après les non français et néerlandais à la Constitution européenne.

Les hésitations diplomatiques

Les crises internationales de ces dernières semaines ont mis l'accent sur les difficultés des 25 à mener des actions communes.

La guerre du Liban a mis en exergue les faiblesses diplomatiques de l'Union : même si certains Etats membres se sont fortement investis pour le règlement du conflit (soit au Conseil de sécurité de l'ONU, soit dans la mise en place de la force multi-nationale sur le terrain), ils l'ont fait le plus souvent en leur nom propre ; ce n'est pas l'Union en tant que telle qui a pris l'initiative.

De la même façon, la vague d'immigration massive de sans-papiers en provenance d'Afrique, qui a notamment touché l'Espagne, a révélé une apathie inquiétante de l'Union ; ce qui a conduit ce pays à se plaindre de ne pas avoir été suffisamment soutenu par ses partenaires dans ses efforts pour lutter contre l'afflux d'immigrés irréguliers. Dans cette affaire, force est de consta-

ter que l'Union n'a pas fait preuve d'un très grand esprit communautaire. Or le phénomène de l'immigration pose à l'Europe des défis majeurs qui ne peuvent être relevés que de façon collective :

un défi humanitaire à court terme : l'Europe a un devoir d'intervenir dans cette tragédie quotidienne qui se joue à ses frontières ; un enjeu de long terme : les flux de migrations ne sont pas prêts de se tarir ; dès lors, l'organisation d'un dialogue avec les pays à l'origine de cette immigration, la mise en place d'une véritable politique euro-méditerranéenne ainsi que le soutien au développement de l'économie de ces pays sont autant de pistes vers lesquelles l'Union européenne devrait focaliser ses efforts.

Au-delà de la gestion de ces situations de crise, c'est l'absence de stratégie commune et d'approche européenne sur les grands enjeux mondiaux que l'on peut déplorer : quand est-ce que les 25 vont réfléchir ensemble à une vision globale de leurs relations avec la Russie, la Chine ou le Proche-Orient ?

On le voit bien ; sur ces sujets majeurs, même si elle n'est pas complètement absente, l'Union européenne reste hors jeu : faute de volonté ? faute de moyens d'action ? faute de capacité de décider à 25 ?... peut-être un peu de tout cela en même temps...

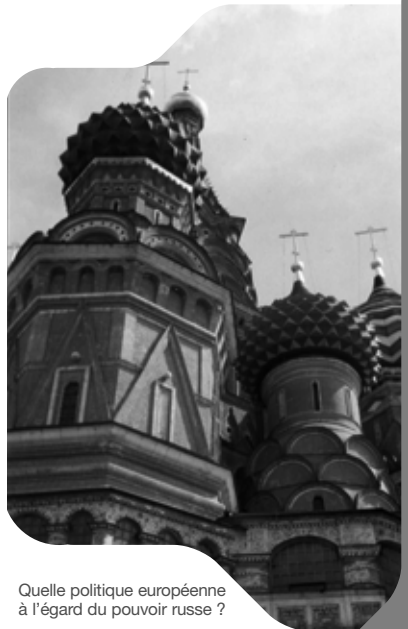
Des raisons d'espérer

Ceci dit, un autre sujet d'actualité permet d'apporter un peu de baume au cœur. La Cour de Justice des Communautés Européennes vient de rendre un arrêt qui reconnaît la capacité fiscale pleine et entière des entités infra-étatiques (régions, communautés autonomes, länders) qui jouissent d'une autonomie juridique.

Même si ce jugement ne concernait pas le Pays basque (puisqu'il portait sur un recours introduit pas le gouvernement portugais à l'encontre d'une décision de Bruxelles relative au régime fiscal des Açores), il devrait faire jurisprudence. La Justice européenne reconnaît ainsi l'existence

et la légitimité de régimes fiscaux propres à des territoires qui ne sont pas forcément des Etats. Cette décision apporte donc implicitement une reconnaissance européenne de la souveraineté fiscale de la Communauté Autonome Basque et de la Navarre (qui jouissent d'un régime fiscal propre leur permettant de fixer de façon autonome leurs taux d'imposition – même s'ils sont inférieurs aux taux fixés par le Gouvernement central – et de prélever leurs propres impôts).

Tandis que l'Europe diplomatique piétine, l'Europe du droit avance...



Quelle politique européenne à l'égard du pouvoir russe ?



Dominique Joseph GARAT

LA REVOLUTION FRANCAISE AU PAYS BASQUE

1788

Les caisses de l'État sont vides. Les tentatives pour porter remède au déficit des finances royales ont toutes échoué. Où trouver des ressources supplémentaires, sinon dans un nouvel impôt ? Louis XVI décida la création d'un nouvel impôt direct qui devait frapper tous les propriétaires fonciers. Le parlement de Paris, dont l'accord était nécessaire pour rendre exécutoire une décision royale, non seulement refusa d'enregistrer les lettres patentes, mais se déclara incompétent pour y procéder. Seule, la Nation représentée par les États généraux, composés des trois ordres, Noblesse, Clergé et Tiers état censés représenter le peuple de France, avait le droit de consentir de nouveaux subsides au roi. La crise financière paraissant insoluble, Louis XVI, par un arrêt du Conseil du 8 août 1788, décida la convocation des États généraux qui ne s'étaient pas réunis depuis 1614. La convocation fut envoyée le 24 janvier 1789 dans tous les bailliages et sénéchaussées, qui étaient les circonscriptions administratives de base, renvoyant à une date ultérieure celle des pays d'états dont le statut était privilégié ; tels étaient la Navarre et la Soule depuis 1730. Le Labourd, pays abonné, faisait partie de la sénéchaussée des Lannes. La convocation royale fut donc envoyée au sénéchal, qui la transmit au syndic du pays de Labourd.

Selon les instructions royales, chaque ordre devait rédiger un cahier des doléances et élire ses députés : un pour le Clergé, un pour la Noblesse et deux pour le Tiers état. Au Biltzar du 14 mars, le syndic demanda à chaque communauté de rédiger un cahier des doléances. Les délégués des paroisses les ramenèrent à la session suivante du 23 mars. Là, un comité de douze commissaires fut désigné pour fondre ces cahiers en un seul.

Selon la procédure démocratique en usage au Pays basque, le cahier général du Tiers état labourdin fut soumis, « traduit en basque », à toutes les communautés. Le cahier définitif fut approuvé, avec ceux du Clergé et de la Noblesse, par le Biltzar du 23 avril.

Des doléances particulières

Dans son cahier des doléances, le Tiers-état se plaignait des exigences du fisc royal, « ce monstre impitoyable appelé Finance » et de « la tyrannie des employés des Fermes...gens sans aveu, tous fainéants, la plupart vicieux et tarés... ». Mais, dans l'article 47, il demandait « qu'on leur conserve leur constitution particulière... Ils se trouvent assez bien de ce régime ; ils craindraient d'en changer » !

Comme le Tiers, le Clergé demandait dans son cahier des doléances « à être conservés comme nous avons toujours été et à ne nous mêler à aucun autre peuple, quelque avantage qu'on puisse nous annoncer... Notre situation topographique, notre caractère particulier, nos usages, si l'on veut nos préjugés, les dispositions de notre coutume, notre idiome, nos allures, tout en un mot exige que nous nous gouvernions nous-mêmes, et que nous fassions une administration particulière ». Toutefois, il se plaignait, comme la Noblesse, de son exclusion de l'administration du pays.

Les nobles, dans une circulaire imprimée du 13 octobre 1789, demandaient même l'abolition des privilèges et l'égalité des droits ! « Partout ailleurs les communes réclament cette égalité précieuse, le droit le plus ancien et le plus naturel des hommes ; ici, c'est la noblesse qui la demande... Nous demandons à être admis aux Assemblées particulières des paroisses et aux Assemblées générales du pays ».

A suivre...

Les Labourdins ont leurs propres représentants

Les Labourdins refusèrent d'être mêlés aux autres habitants de la sénéchaussée et demandèrent une représentation propre. « Considérant que le Labourd forme en lui-même une province qui a ses chefs, ses assemblées, sa constitution, sa loi particulière, un bailliage royal ayant la connaissance des cas royaux, présidé par un grand Bailli d'épée, un régiment à lui... Considérant que les intérêts du Labourd sont en opposition avec ceux de ses voisins... et que par la supériorité considérable du nombre des électeurs de nos voisins, les intérêts du Labourd seraient nécessairement livrés à des mains rivales, on ne peut se dissimuler le danger évident auquel il serait exposé, danger plus particulier pour un Pays, dont l'administration, la Coutume, les mœurs, la langue, en un mot tout ce qui le constitue, sont absolument uniques dans le Royaume, et ne peuvent être développés aux États généraux que par des députés basques ».

Dominique Joseph Garat, un enfant du pays résidant à Paris, et Pierre Dithurbide, doyen des avocats du tribunal du bailliage, furent chargés de transmettre la requête au roi. La cause du pays dut être bien plaidée, car Louis XVI reconnut la spécificité labourdine et le droit pour le Labourd d'avoir ses propres représentants, alors que les Bayonnais qui avaient fait la même démarche, furent déboutés.



Mensuel d'opinion basque

25, rue Thiers - 64100 BAIONA
Tél. : 05 59 46 15 34 - Fax : 05 59 59 54 84
Resp. de publication : Philippe DULUC

Imprimerie Arizmendi

Design graphique / mise en page : Izar Design

Comité de rédaction :

Fernando ALMANDOZ, Aitor ARANDIA,
Jean BARENTECHE, Ramuntxo CAMBLONG,
Gilles CHOURY, Gorka, Christophe IRASSART,
Beñat OTEIZA, Manuel VAQUERO.

N° CPPAP 0608 P 11238



LES PROGRES DE L'AUTONO MISME BRETON

Rencontre avec Nicole Logeais, membre du bureau politique de l'Union Démocratique Bretonne, chargée des Relations Internationales afin de mieux connaître un mouvement autonomiste sur la voie de la reconnaissance.



1- L'attachement à la Bretagne est-il une valeur forte chez les Bretons et en particulier chez les jeunes ?

Les indicateurs diffèrent en Bretagne administrative et en Loire Atlantique. Dans la Bretagne administrative, la liste Verts/UDB qui a porté la revendication a atteint 10% des voix. Le Conseil Régional a voté à l'unanimité une résolution en faveur de la réunification de la Bretagne. Tous les représentants de l'ensemble de la population bretonne sont donc favorables à l'unité bretonne. En Loire Atlantique, quel que soit le sondage, la volonté de réunification est majoritaire. Le sentiment breton y est bien présent.

La dernière manifestation, à St Nazaire, en faveur de la Bretagne réunifiée a attiré de nombreux jeunes. Les grands rassemblements culturels bretons comme Celtica, à Nantes, les festivals ou festnoz connaissent un grand succès auprès de la jeunesse.

Culturellement, le sentiment breton est vivace

2- A quel niveau électoral se situe le mouvement autonomiste breton ?

En 2002, lors des dernières élections législatives, la liste UDB avait obtenu 2 à 3% des voix dans un contexte post-présidentiel particulièrement défavorable. Le sentiment autonomiste va au-delà de ce seuil comme le montre le résultat prometteur de la coalition UDB-Verts des dernières élections régionales avec 10% des voix. La dynamique crée a permis d'accroître la somme des voix obtenues séparément.

3- Votre présence à la Région Bretagne favorise-t-elle une avancée des idées autonomistes chez les élus ?

Trois élus de notre parti travaillent au quotidien au sein de la majorité régionale avec un élu de

la gauche alternative, le maire de Carhaix. Ils font avancer nos idées par leur implication, leur sérieux et leur sens des responsabilités. Cette nouvelle crédibilité nous a ouvert les portes des médias qui avant nous ignoraient.

Le contexte général est également intéressant. Les élus prennent conscience du manque de compétences et de moyens pour mettre complètement en oeuvre les grandes idées prioritaires portées par la majorité de gauche. L'hostilité du gouvernement français à l'égard des Régions de gauche ne fait qu'accroître ce sentiment. Par exemple, le plan linguistique adopté à l'unanimité ou la politique ambitieuse concernant la protection de l'environnement sont difficiles à mettre en oeuvre sur le terrain, faute de réelles compétences et de moyens. A l'occasion de la manifestation en faveur de la langue bretonne, M. Le Drian, président du Conseil régional a réclamé explicitement de nouvelles compétences en la matière.

Les réussites des autonomies régionales en Europe sont également éclairantes. La venue de Jose Mari Muñoa, délégué du président basque, chargé des relations extérieures a marqué les esprits. La coopération approfondie avec le Pays de Galles contribue également à la prise de conscience. Les comparaisons inévitables avec la Région Bretagne sont frappantes, notamment le domaine sensible du budget.

4- Quels sont les signes encourageants pour le développement de vos revendications ?

Notre présence au sein des institutions régionales a renforcé notre influence grâce à une nouvelle crédibilité et une meilleure visibilité. Notre participation active au collectif des gauches (en Ile-et-Vilaine par exemple) et au forum des gauches à Nantes nous a permis d'être mieux entendus des autres partis de gauche. En juin

dernier, notre journée sociale consacrée à l'économie, au chômage et à la mondialisation a permis de faire connaître notre réflexion dans le domaine économique et social en particulier auprès des syndicats.

Enfin la manifestation initiée par l'ensemble du mouvement culturel breton en faveur de la langue et culture bretonnes le 3 juin à Rennes avait pour mot d'ordre "dévolution" (transferts des compétences et des moyens de l'Etat vers la région): mot d'ordre politique donc qui rejoint la revendication de l'UDB. Voilà quelques signes encourageants sur la prise en compte de nos revendications.



Nicole LOGEAIS